

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2013

CHAPITRE 41

**MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	10
2.1.	PROGRAMME 541: PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE GRAND NOMBRE	11
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	12
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	12
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	14
2.2.	PROGRAMME 542: AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL	18
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	19
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	19
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	19
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	21
2.3.	PROGRAMME 543: GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	26
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	27
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	27
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	27
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	29
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	34

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	35
3.2.	LEÇONS APPRISES	35
3.3.	PERSPECTIVES	35

NOTE EXPLICATIVE

La loi n° 2007 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau mode de gestion budgétaire, comptable et financier dans les administrations publiques. Ce nouveau cadre concrétise la volonté politique du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur les critères de performance ». Il est également une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays doit désormais faire face.

Le nouveau texte est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. En effet, après l'adoption et la promulgation de la loi de finances n° 2012/014 du 21 décembre 2012, première élaborée en mode programme, et son exécution tout au long de l'année 2013 dans l'ensembles des ministères et autres organes institutionnels, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre dans un document appelé Rapport Annuel de Performance.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) constitue à cet effet une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le nouveau Régime Financier de l'Etat. Elle permet d'une part de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées à chaque programme et d'autre part favorise une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice 2013. Au terme des douze (12) mois d'exécution des 160 programmes inscrits dans la loi de finances 2013, les présents RAP - 2013, rendent compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant :

- Le contexte de mise en œuvre des programmes ;
- L'état de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2013 du premier cycle de budgétisation par programme ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

L'examen par le Parlement de cette première génération de Rapports Annuels de Performance produits par les administrations revêt un caractère essentiel dans la mesure où il inscrit dans la réalité la gestion budgétaire axée sur la performance. Il permet à travers les différentes évaluations et remises en cause, d'éprouver la réforme en cours et de réorienter la démarche en fonction des principaux constats.

Ainsi donc, l'Etat bâtit un sentier de progression ; un cercle vertueux d'améliorations continues permettant de construire pour chaque administration ou institution, une trajectoire de performance soutenue par les outils et nouvelles règles de gestion budgétaire.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La vision du Chef de l'Etat est de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Le DSCE opérationnalise cette vision tout en mettant le Cameroun en conformité avec ses engagements internationaux en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale.

A cet effet, la responsabilité du sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » est de contribuer à l'amélioration de la protection du travail et de la sécurité sociale.

Pour ce faire, le Sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » ambitionne de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous, d'améliorer la protection du travail ainsi que la gouvernance du Sous Secteur.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

En cohérence avec la vision nationale, le DSCE et la stratégie sectorielle du développement social, le sous-secteur « Travail et Sécurité Sociale » ambitionne de faire en sorte que la totalité de la population camerounaise ait un accès qualitatif à la sécurité sociale au Cameroun en tant que droit fondamental, et que le travail décent soit généralisé à tous les travailleurs et à tous les secteurs d'activité à l'horizon 2035.

I.1. 1. Objectif stratégique 1 : *Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous*

L'objectif national d'amélioration de la protection et de la sécurité sociales interpelle le Gouvernement sur la nécessité de résoudre le problème de l'insuffisance de la couverture en matière de sécurité sociale, résultant de l'inadéquation du système actuel et de l'absence d'une stratégie de sécurité sociale globale.

En effet, le système actuel de sécurité sociale semble être arrivé à épuisement de potentiel, à la fois par rapport à sa configuration et à sa gestion.

Sur le premier point, les branches couvertes n'intègrent pas toutes les branches de la convention **102** normes minimales sur la sécurité sociale de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier l'assurance maladie et l'assurance chômage. De plus, le système actuel ne couvre que **10%** de la population.

Par ailleurs, les niveaux et les modalités des prestations, dans le Public comme dans le Privé, restent non satisfaisants.

Conscient de ce fait, le Gouvernement entend mettre en place une stratégie de promotion de la sécurité sociale visant non seulement à couvrir et à améliorer le nombre de branches de sécurité sociale, mais aussi et surtout, le niveau et la gestion des prestations servies, par l'extension de la couverture à toutes les autres catégories socio-économiques encore en marge du système actuel.

I.1. 2. Objectif stratégique 2 : *Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs*

d'activités

En plus de l'amélioration de la protection sociale, les orientations politiques du Gouvernement assignent au secteur du développement social, la création d'emplois décents. La responsabilité du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale est non seulement de préserver ces postes de travail, mais aussi de veiller sur la qualité et les conditions de travail.

En tant que porteur d'obligations, dans le contexte de la mise en œuvre du DSCE, qui prévoit la création d'emplois décents, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale doit veiller à la promotion de cette dimension mondiale qui vise les principes et les droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail, les possibilités d'emploi et de rémunération, la protection sociale du travailleur, le dialogue social et le tripartisme.

Ces principes visent aussi la prise en compte de la dimension genre dans le travail, c'est-à-dire la défense des intérêts des travailleurs vulnérables tels que les travailleurs ayant un handicap de tout genre, les travailleurs vivant avec le VIH et Sida (TVVS), les femmes et les enfants, et ce sans distinction du type d'économie (formelle ou informelle), ni du type d'emploi, ni du lieu de travail. La création d'emplois décents prescrite par le DSCE commande que soit mise en place une stratégie de lutte contre toutes les formes de vulnérabilité et de protection des postes de travail.

1.1. 3. Les Axes Stratégiques du Sous-secteur

En fonction des objectifs déclinés ci-dessus et alignés sur le diagnostic du domaine et les orientations du Gouvernement, trois axes stratégiques ont été formulés autour des familles d'objectifs du MINTSS.

- l'amélioration du système existant et extension de la couverture sociale vers les champs personnel et matériel non couverts ;
- le renforcement de la fonction protection du travail ;
- l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes des dispositions du décret n°2005/085 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des programmes du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale.

A ce titre, il est responsable :

- du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de

prévoyance et de sécurité sociales ; - de la liaison entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales; - de la liaison avec les institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du Travail en relation avec le Ministère des Relations Extérieures; - de la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les organismes internationaux relevant de son secteur de compétence en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la tutelle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et des organismes publics ou parapublics relevant de son secteur.

Le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale s'inscrit dans l'axe 1.3.4 du DSCE.

S'agissant des fonctions, Le Décret N°2003/011/PM du 09 janvier 2003 portant nomenclature budgétaire assigne à ce sous-secteur deux fonctions principales :

- 7.5. Protection du travail ;
- 7.6. Prévoyance sociale (sécurité sociale).

La fonction principale «Protection du Travail» comprend trois fonctions secondaires attribuées à ce sous-secteur, à savoir :

- 7.5.1. Administration du travail ;
- 7.5.2. Inspection du travail ;
- 7.5.3. Activités syndicales.

Quant- à la fonction principale « Administration de la prévoyance sociale », elle comprend également trois fonctions secondaires :

- 7.6.1. Prévoyance maladie et accident ;
- 7.6.2. Prévoyance retraite ;
- 7.6.3. Prévoyance chômage.

Ainsi, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale ces trois (03) dernières années en rapport avec l'objectif stratégique du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale s'est articulée autour des principaux programmes ci-après :

- Promotion de la Sécurité Sociale pour le plus grand nombre;
- Amélioration de la Protection du Travail ;
- Gouvernance et Pilotage du Sous Secteur.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les trois (3) programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

- la loi de finances 2013 promulguée par le Chef de l'Etat ;
- la mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale ;
- le calendrier électoral de 2013 ;
- la mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat.

- la conjoncture économique internationale et nationale ;

Ces programmes répondent aux exigences du contexte national marqué non seulement par la précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel, mais également par le développement dans un environnement juridique lacunaire, d'initiatives non gouvernementales dans le domaine du travail.

Ce développement lui-même s'explique par les insuffisances dans le milieu du travail, du système de sécurité sociale existant qui exclut la majeure partie de la population camerounaise (90%) et dans le domaine du dialogue social. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération ainsi que l'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constituent, par conséquent les défis majeurs de ce programme.

Plus spécifiquement, il s'agit, tout en consolidant les acquis, d'améliorer la protection des travailleurs, de réorganiser structurellement les organismes de sécurité sociale existants d'une part, et d'élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part, notamment en allant vers les catégories jusque là en marge du système, en l'occurrence : les opérateurs du secteur informel, les paysans et autres travailleurs essentiellement constitués de jeunes chercheurs d'emploi et de femmes qui vont devoir être pris en charge, dans le cadre des chantiers à Haute Intensité de Main-d'œuvre.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 541

PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE GRAND NOMBRE

Responsable du programme

DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Réformer le système de sécurité sociale	
Indicateur	Intitulé:	Proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale
	Unité de mesure	
	Valeur de référence:	10.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	20.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS Action 02: EXTENSION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE VERS DE NOUVEAUX CHAMPS MATÉRIELS Action 03: PROMOTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE Action 04: EXTENSION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE VERS DE NOUVEAUX CHAMPS PERSONNELS	
DOTATIONS INITIALES	AE 140 390 000	CP 140 390 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	, DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 541 du Ministère du Ministère du travail et de la sécurité sociale a été exécuté dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime financier, caractérisé par l'appropriation progressive des spécificités du Budget Programme par tous les maillons de la chaîne des résultats d'une part, et d'autre part, par l'introduction d'un nouvel outil informatique de préparation et d'exécution de ce budget, ainsi que les écarts constatés entre les dotations et les allocations trimestrielles réelles.

Ce programme se déroule également dans un contexte national marqué non seulement par la précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel, mais également dans un environnement juridique lacunaire, car les textes législatifs existants limitent la sécurité sociale aux travailleurs relevant du Code du travail et aux fonctionnaires et assimilés. Il n'existe donc pas de textes permettant d'étendre la sécurité sociale à d'autres champs matériel et personnel.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

Il sera question de consolider et d'améliorer le système de sécurité sociale des travailleurs actuels, à travers une réforme de l'organisme de sécurité sociale existant (CNPS).

De plus, ce programme s'occupera de l'extension du système de sécurité sociale vers de nouveaux champs matériels, en l'occurrence, la branche assurance maladie.

Un accent sera également mis sur l'extension du système de sécurité sociale vers de nouveaux champs personnels: travailleurs de l'économie informelle, travailleurs ruraux et professions libérales. Enfin, il a pour mission de promouvoir la coopération technique en matière de sécurité sociale.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	13%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	30%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 136 338 200	CP 136 338 200
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 140 390 000	Ecart CP 140 390 000
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 69 206 000	CP 60 188 394
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	86,9 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Ce résultat s'explique par l'amélioration des performances de la CNPS ; - Les études programmées ont été réalisées - Les quotas affectés ont été utilisés 	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure exécution du programme nécessite une refonte des quatre actions préalablement inscrites en deux actions - Une nécessité de revoir les indicateurs notamment : <ul style="list-style-type: none"> * Nombre d'organismes de gestion du régime privé de sécurité sociale réformé * Nombre d'organisme de gestion du régime du secteur public existant * Nombre d'organismes de gestion de l'assurance maladie * Proportion de la population active intégrée 	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 CONSOLIDATION ET AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS

Cette action vise l'amélioration du système de Sécurité Sociale existant.

Il s'agit d'une part, de reformer le régime de Sécurité Sociale du secteur public par la mise en place d'un Organisme de Sécurité Sociale en charge spécifiquement des personnels de l'Etat et d'autre part, de permettre à la CNPS d'améliorer ses performances

OBJECTIF	Améliorer la gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale								
Indicateur	Intitulé:	Assiette de calcul des prestations sociales existantes						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2012							
	Valeur de référence:	5.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	10.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	5							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	100 390 000	100 390 000	96 338 200	96 338 200	22 475 000	22 475 000	76,9 %	76,9 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Respect des normes internationales en vigueur (Ratio CIPRES)								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Avant-projet de Décret fixant les taux de cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance- pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès et des accidents du travail et de maladies professionnelles.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	— Ce résultat s'explique par la non adoption des textes sur la réforme de la sécurité sociale et sur le relèvement du taux des cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables								
Perspectives 2014	Revoir les indicateurs (Délai de traitement des dossiers PF et PVID.....)								

Action 02 EXTENSION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE VERS DE NOUVEAUX CHAMPS MATÉRIELS

Pour cette action, Il sera question principalement de l'introduction de l'assurance maladie dans notre système de Sécurité Sociale par le biais de l'adoption de la loi Cadre sur la Sécurité Sociale, de la loi sur l'assurance maladie et de la loi fixant cadre général de création, d'organisation et de fonctionnement des mutuelles de sécurité sociale à brève échéance et de la mise en place d'un Organisme de Sécurité Sociale en charge de l'assurance maladie à moyen terme.

OBJECTIF	Etendre le système de sécurité sociale vers de nouveaux champs matériels							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de branches de sécurité sociale couvertes				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		7.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		8.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		7					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	37 713 394	37 713 394	94,28 %	94,28 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Environnement législatif et réglementaire lacunaire							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude sur le recensement l'encadrement et la promotion des mutuelles de sécurité sociale ; - l'étude de faisabilité sur la mise en place de l'assurance maladie universelle au Cameroun 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ce résultat s'explique par la non adoption de l'Avant-projet de Loi portant cadre général de la sécurité sociale (cadre législatif et réglementaire) qui a été élaboré et transmis							
Perspectives 2014	Mener une étude sur la mise en œuvre effective de l'assurance maladie au Cameroun							

Action 03 PROMOTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE								
OBJECTIF	Suivre et apporter des contributions du Cameroun aux normes régionales et internationales de sécurité sociale (CIPRES,OIT, AISS)							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de conventions signées par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		3.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		5.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		3					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
					0	0	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	RAS							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	RAS							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	RAS							
Perspectives 2014	Revoir les indicateurs (Participation du Cameroun aux réunions internationales en matière de sécurité sociale)							

Action 04 EXTENSION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE VERS DE NOUVEAUX CHAMPS PERSONNELS

Cette action vise à intégrer au moins 20% des couches socio professionnelles non encore prises en compte dans le système de sécurité sociale actuel.

OBJECTIF	Intégrer au moins 20% des couches socio professionnelles non encore prises en compte dans le système de sécurité sociale actuel							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de populations non prises en compte insérées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		20.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		10					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
					0	0	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Prépondérance des travailleurs de l'économie informelle							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des conventions signées entre la CNPS, les footballeurs et les transporteurs - Campagne pour l'immatriculation des employés de maison par la CNPS - Transmission d'un projet de décret sur l'assurance volontaire dans les Services du PM 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Cette action n'a pas bénéficié de ressources au cours de l'année 2013							
Perspectives 2014	RAS							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 542

AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL

Responsable du programme

DIRECTEUR DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Promouvoir les principes fondamentaux du travail décent	
Indicateur	Intitulé:	Coût de réparation des risques professionnels
	Unité de mesure	Mds
	Valeur de référence:	5.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	4.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	<p>Action 01: RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE BIEN ÊTRE EN MILIEU DE TRAVAIL</p> <p>Action 02: PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL</p> <p>Action 03: RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE</p> <p>Action 04: PROMOTION ET APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES ET NATIONALES DU TRAVAIL</p> <p>Action 05: PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS(RP)</p>	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 031 674 000	CP 1 031 674 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	, DIRECTEUR DES RELATIONS PROFESSIONNELLES	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 542 du Ministère du Ministère du travail et de la sécurité sociale a été exécuté dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau régime financier caractérisé par l'appropriation progressive des spécificités du Budget Programme par tous les maillons de la chaîne des résultats d'une part, et d'autre part par l'introduction d'un nouvel outil informatique de préparation et d'exécution de ce budget, ainsi que les écarts constatés entre les dotations et les allocations trimestrielles réelles.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	nombre de réparation	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	63,84%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 153 109 995	CP 1 153 109 995
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 1 031 674 000	Ecart CP -94 981 945
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 521 740 300	CP 426 758 355
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	81,79 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ecart d'environ 18,21 % entre les dotations et les allocations	

PERSPECTIVES 2014	<p>Recadrage de la cartographie du programme par l'ajout ou la substitution de certaines actions. Ainsi, le programme devrait se présenter comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">— Action 1 : Promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail ;— Action 2 : Suivi du climat social ;— Action 3 : Elaboration de la Politique Nationale du Travail ;— Action 4 : Promotion et application des normes internationales et nationales du travail ;-- Action 5 : Redynamisation de l'Inspection du travail
----------------------	---

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE BIEN ÊTRE EN MILIEU DE TRAVAIL									
OBJECTIF	Renforcer les dispositifs de santé et sécurité en milieu du travail								
Indicateur	Intitulé:	Nombre de comités d'hygiène et de sécurité (CHS) fonctionnels dans les entreprises					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 40,6%		
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2012							
	Valeur de référence:	120.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	500.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	203							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	572 500 000	572 500 000	713 840 446	713 840 446	561 360 143	561 360 143	98,51 %	98,51 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> — La probabilité élevée de survenue des risques professionnels par la mise en œuvre des grands chantiers et à l'introduction de l'agriculture de 3^e génération; — Le souci d'amélioration du bien-être des travailleurs et de réduction des coûts de réparation assez élevés des risques professionnels, etc. 								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> — Equipement en matériel du centre d'excellence -- Elaboration de la cartographie nationale des interventions de lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> — Ce résultat s'explique par la création croissante des CHS dans les entreprises malgré l'insuffisance des crédits budgétaires alloués ; -- Il pourrait s'améliorer en cas de renforcement des capacités des acteurs ; 								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> — Mise en place d'un dispositif solide de promotion des principes de santé et de sécurité au travail ; — Renforcement de la prévention des risques professionnels à travers la sensibilisation, la promotion, la vulgarisation du contrôle de l'application des normes en matières de santé et de sécurité au travail. Il s'agira de : <ul style="list-style-type: none"> — Produire et vulgariser la cartographie des risques professionnels et le guide de l'humanisation et du bien-être au travail ; — Poursuite de la création des CHS et incitation à la formation de ses membres ; -- Mise en œuvre du document cadre d'orientation de lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail, notamment l'implémentation de l'initiative VCT@WORK; -- Création des Awards aux entreprises respectant les normes de santé et de sécurité au travail 								

Action 02 PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIF	Promouvoir le dialogue tripartite par un appui aux partenaires sociaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de grèves maîtrisées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		28.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		14.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		9					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	115 314 000	115 314 000	99 234 549	99 234 549	81 116 512	81 116 512	73,2 %	73,2 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> — Le maintien et la préservation de la paix sociale ; -- Amélioration des conditions de travail 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> — Elaboration du manuel guide sur l'Education ouvrière au Cameroun -- Etude préalable à la construction du Centre Pilote d'Information et Formation de Yaoundé 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> — Multiplications des réunions tripartites avec les partenaires sociaux ; — Intensification des visites d'entreprise par les Inspecteurs du travail et par le Ministre ; — Tenue de deux sessions de la commission nationale consultative du travail ; -- La négociation et le suivi des conventions collectives ; 							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> — Redynamisation des institutions du Dialogue social ; — Construction du centre d'information et de formation syndicale ; — Maitrise d'œuvre pour la construction du centre d'information et de formation syndicale ; -- Redynamisation de l'Inspection du Travail 							

Action 03 RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE									
OBJECTIF	Mettre en place une base de données susceptible d'affiner la prise de décision dans le sous secteur Travail et sécurité sociale								
Indicateur	Intitulé:	Rapport d'enquetes statistiques produits						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 25%	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2012							
	Valeur de référence:	1.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	4.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	1							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	65 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000	64 991 250	64 991 250	99,99 %	99,99 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> — Absence d'un système d'information statistique sur le monde du travail — Absence d'une base de données sur les conditions de travail dans les entreprises 								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> — Définition de la méthodologie d'enquête nationale sur la situation de travail dans les entreprises 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les lenteurs dans les procédures d'attribution des marchés au MINMAP ont empêché de démarrer l'activité majeure à temps								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> — Production de l'annuaire statistique du MINTSS 								

Action 04 PROMOTION ET APPLICATION DES NORMES INTERNATIONALES ET NATIONALES DU TRAVAIL								
OBJECTIF	Promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun en matière de travail							
Indicateur	Intitulé:	nombre de conventions internationales ratifiées et vulgarisées					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2012						
	Valeur de référence:	44.0						
	Année cible:	2015						
	Valeur Cible	50.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	278 860 000	278 860 000	275 035 000	275 035 000	261 737 759	261 737 759	94,8 %	94,8 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> — Les dénonciations des partenaires sociaux et au développement, et des autres acteurs au sujet des violations des droits des travailleurs et des manquements ; — La souscription aux engagements pris à l'égard de l'OIT de s'arrimer à l'ordre socio-économique mondial ; -- Directives du politique ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> — Etude en vue de l'élaboration du document de la Politique Nationale du Travail ; — Actualisation et production du Manuel Guide sur les mécanismes de lutte contre le trafic et la traite des enfants; — Evaluation de la phase pilote d'appropriation du projet WACAP-LUTRENA ; -- Construction de 02 salles de classes de 30 places au CRADAT. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> — Insuffisance des ressources matérielles ; financières et logistiques ; — Lenteurs administratives ; — Manque de collaboration entre les administrations sectorielles ; — Méconnaissance des normes par ceux en charge des dossiers ; — Problèmes d'applicabilité du fait du vide juridique, des incohérences et des contradictions constatées entre les dispositions des conventions internationales, la législation et la réglementation nationales en vigueur ; -- Problèmes d'internalisation des conventions ratifiées 							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> — Renforcement des capacités des acteurs ; — Revalorisation de l'enveloppe budgétaire allouée aux activités ; -- Sensibilisation et éducation du public sur la pertinence de la ratification. 							

Action 05 PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS(RP)								
OBJECTIF	Protéger durablement les travailleurs des RP(AT/MP)							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'accidents de travail (AT) et de maladies professionnelles (MP) par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		1025.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		800.0					
CRÉDITS	Réalisation exercice (Résultat technique):							
	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 543

GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET
SECURITE SOCIALE

Responsable du programme

DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Améliorer la gouvernance et la gestion des ressources du sous secteur travail et sécurité sociale	
Indicateur	Intitulé:	Ratio entreprises par inspecteur du travail
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	300.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 02: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES Action 03: MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE Action 06: DÉFINITION ET SUPERVISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DU SOUS SECTEUR Action 07: MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL Action 09: ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE PPBS	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 996 936 000	CP 2 996 936 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	, DIRECTEUR DES AFFAIRES GÉNÉRALES	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme 543 du Ministère du Travail et de la sécurité sociale a été exécuté dans un contexte caractérisé par :

- L'arrimage au budget programme avec les difficultés d'appropriation des nouvelles règles budgétaires;
- Les difficultés de mise en route de l'application informatique (PROBMIS),
- Les mutations économiques et industrielles actuelles ;
- La promotion du travail décent ;
- La réforme de la sécurité sociale.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

Ce programme a pour objectif d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources du sous-secteur travail et sécurité sociale. Au terme de l'année 2013 il est difficile de faire une évaluation réelle dudit programme du fait de l'inadéquation de l'indicateur avec le programme. En effet cet indicateur (Ratio entreprises par inspecteur du travail) ne traduit pas de façon concrète l'amélioration de la gouvernance qui est faite au quotidien.

Et même la valeur de référence attachée à cet indicateur a été sous évaluée (300 entreprises pour 1 Inspecteur au lieu de 1 Inspecteur pour 3500 entreprises comme c'est le cas actuellement

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	3500 entreprises pour un inspecteur de travail	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	-3,125%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 879 551 805	CP 2 879 551 805
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 127 832 300	Ecart CP 127 832 300
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 382 388 146	CP 1 382 388 146
TAUX DE CONSOMMATION	84,49 %	89,49 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Ce résultat découle de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> — mauvaise évaluation de la situation de référence : 1 inspecteur pour 300 entreprises, alors que la situation réelle montre qu'on a 1 inspecteur pour 3 500 entreprises dans les villes comme Douala et Yaoundé ; — vieillissement du corps des inspecteurs ; — manque d'attractivité du domaine du travail, ce qui concourt à l'évasion massive des lauréats de la filière Administration du Travail vers d'autres Administrations ; — faible taux de turn-over ; — faible quota d'élèves administrateurs et contrôleurs du travail à l'ENAM. <p>En ce qui concerne l'utilisation des ressources, le taux se justifie par l'amélioration de la gouvernance du sous secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> — renforcement des capacités des personnels ; -- constructions, réhabilitations et équipement des structures du sous secteur. 	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> — reformuler l'indicateur du programme ; — redéfinir les valeur de référence et cible du programme -- Redynamisation de l'Inspection du Travail par le renforcement de ses capacités humaines et matérielles. 	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 02 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES								
OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources humaines du Département ministériel							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnels formés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 1,48	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		20.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2,68% (11 personnels du MINTSS formés sur un effectif de 485).					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	498 000 000	498 000 000	330 121 800	330 121 800	171 086 500	171 086 500	38,17 %	38,17 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>-- mise en œuvre du PROMAGAR</p> <p>-- mise en œuvre de la phase expérimentale du budget programme ;</p> <p>-- réforme du système de sécurité sociale au Cameroun ;</p> <p>-- inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>Formation de :</p> <p>-- 2 responsables dans le domaine de la sécurité sociale</p> <p>-- 6 responsables dans le domaine de la Gestion Axé sur les Résultats (GAR)</p> <p>-- 3 Cadres dans le domaine de la gestion électronique du Courrier</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>-- difficultés à utiliser les ressources mis à disposition pour cette activité ;</p> <p>-- l'immaturation du plan de formation élaboré et adapté à la politique du sous-secteur ;</p> <p>-- la procédure de tenue des activités liées au renforcement de capacités sont très lourdes.</p>							
Perspectives 2014	<p>-- actualisation et implémentation du plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail;</p> <p>-- renforcement des capacités en matière de procédures et gestion financières;</p> <p>-- accroissement quantitatif et qualitatif des ressources humaines du MINTSS.</p>							

Action 03 MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS DU SOUS SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE								
OBJECTIF	Améliorer la qualité des infrastructures et des équipements du sous secteur travail et sécurité sociale							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de bâtiments construits, réhabilités ou équipés					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2012						
	Valeur de référence:	23.0						
	Année cible:	2015						
	Valeur Cible	30.0					16,66	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	5 Délégations réhabilitées (DDTSS et Bâtiment central); 3 Délégations construites ; 1 Bibliothèque équipée en livres ; 5 services équipés en ordinateurs ; 3 services déconcentrés équipés en mobiliers de bureau ; 7 services du bâtiment central équipés en mobiliers de bureau. Soit un total de 24 réalisations.						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	212 000 000	212 000 000	212 000 000	212 000 000	200 671 240	200 671 240	94,65 %	94,65 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>-- recrutement des 25 000 jeunes dans la fonction Publique</p> <p>-- mise en œuvre de la phase expérimentale du budget programme ;</p> <p>-- inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>Construction des Délégations Départementales du Travail et de la Sécurité Sociale (DDTSS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : MAYO BANYO. - Achèvement : NYONG et SO'O, MOMO et BOYO. <p>Réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRTSS de l'EST - DDTSS du MAYO TSANAGA 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>-- Lourdeur des procédures de passation des marchés</p> <p>-- Action négative de certains acteurs de la chaîne de passation des marchés dans les services déconcentrés : pratique du pourcentage</p>							
Perspectives 2014	<p>-- Plaidoyer auprès des sectoriels afin d'éradiquer la pratique du pourcentage dans la chaîne de passation des marchés dans les services déconcentrés ;</p> <p>-- Plaidoyer auprès des sectoriels en vue d'un allègement des procédures de passation des marchés</p> <p>-- Poursuite de l'amélioration de la qualité des infrastructures et des équipements du ministère du travail et de la sécurité sociale</p>							

Action 06 DÉFINITION ET SUPERVISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DU SOUS SECTEUR										
OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement des services centraux									
Indicateur	Intitulé:		Allocations budgétaires				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		12,3	
	Unité de mesure		Mds							
	Année de référence:		2012							
	Valeur de référence:		3.0							
	Année cible:		2015							
	Valeur Cible		7.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4 ,169 (soit une augmentation de l'enveloppe budgétaire du sous-secteur de 0,396 milliards)							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	1 940 614 000	1 940 614 000	1 991 250 506	1 991 250 506	686 895 194	686 895 194	100 %	100 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> -- recrutement des 25 000 jeunes dans la Fonction Publique -- mise en œuvre de la phase expérimentale du budget programme ; -- réforme du système de sécurité sociale ; -- mise en œuvre des grands chantiers ; -- élaboration de la stratégie du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale -- inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> -- Organisation de la Fête Internationale du Travail -- Participation aux rencontres statutaires des organisations internationale en matière de travail et de sécurité Sociale (CIPRES : Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale ; CTAS : Conférence du Travail et des Affaires Sociales ; CRADAT : Centre Régional Africain d'Administration du Travail ; CIT : Conférence Internationale du Travail). 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> -- prise en charge de la délégation camerounaise ; -- versement des cotisations statutaires ; -- production des rapports et autres documents de suivi- évaluation ; -- tenue des réunions préparatoires et autres activités relatives à la Fête Internationale du Travail 									
Perspectives 2014	Nécessité de : reformuler l'action et son indicateur									

Action 07 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL										
OBJECTIF	Assurer un fonctionnement harmonieux des services déconcentrés									
Indicateur	Intitulé:		Allocations budgétaires				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		16,71	
	Unité de mesure		Mds							
	Année de référence:		2013							
	Valeur de référence:		1.0							
	Année cible:		2015							
	Valeur Cible		3.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0,315522							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	315 522 000	315 522 000	315 522 000	315 522 000	294 284 000	294 284 000	100 %	100 %		
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> -- l'amélioration du cadre institutionnel, juridique et réglementaire; -- recrutement des 25 000 jeunes dans la fonction Publique -- mise en œuvre de la phase expérimentale du budget programme ; -- réforme du système de sécurité sociale ; -- mise en œuvre des grands chantiers ; -- élaboration de la stratégie du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale -- inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> -- dotation en matériel roulant : 01 pick-up 4x4 pour la DRTSS du Sud-Ouest; -- dotation en matériel informatique (DRTSS Centre ; DRTSS Extrême-Nord ; DDTSS Lekié ; DDTSS WUM); -- dotation en mobilier de bureau 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> -- besoins élevé en ressources matérielles; -- accroissement des entreprises ; -- besoin de modernisation de l'inspection du travail. 									
Perspectives 2014	<p>Nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- reformuler l'indicateur de cette action ; -- revoir à la hausse les dotations budgétaires des services déconcentrés du MINTSS 									

Action 09 ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE PPBS

OBJECTIF	Cette action vise à assurer une meilleure prévision des ressources à affecter au Département ministériel							
Indicateur	Intitulé:		taux de variation de l'enveloppe budgétaire				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 12,27%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		4.169E9					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		7.0E9					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4 169 000 000, soit une augmentation de 396 millions					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	30 800 000	30 800 000	30 657 499	30 657 499	29 595 000	29 595 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> -- mise en œuvre du PROMAGAR -- recrutement des 25 000 jeunes dans la fonction Publique -- mise en œuvre de la phase expérimentale du budget programme ; -- réforme du système de sécurité sociale ; -- mise en œuvre des grands chantiers ; -- élaboration de la stratégie du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale <p>inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes liés au domaine du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Elaboration des documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Plan d'Action Prioritaire (PAP) ; -- Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ; -- Projet de Performance des Administrations (PPA) ; -- Feuille de Route ; -- Rapport Annuel de Performance (RAP). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> -- arrimage au nouveau régime financier de l'Etat; -- tenue des réunions; -- descente sur le terrain pour la collecte des données nécessaires à l'élaboration des documents de la chaîne PPBS 							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> -- Nécessité de faire correspondre le DSCE, le PAP et les autres étapes de la chaîne PPBS -- Organisation d'atelier d'élaboration et de validation de tous les documents de la chaîne PPBS -- Reformulation de l'indicateur -- Redéfinition des valeurs de référence et de cible 							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre du PPA 2013 au MINTSS nous a permis de mesurer l'effort à accomplir dans la quête de l'atteinte des objectifs du DSCE en matière de promotion d'une sécurité sociale de qualité pour tous, et du travail décent dans tous les secteurs d'activité. Par ailleurs la recherche permanente d'un climat social serein à travers le dialogue tripartite a contribué à l'amélioration du climat des affaires. Ce résultat encourageant doit être un élément motivateur dans l'atteinte des autres objectifs assignés au sous secteur.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

3.2. LEÇONS APPRISSES

La préparation des différents documents du budget ne peut se faire de façon individuelle. Seul un travail en équipe permet le respect des délais et la bonne qualité des rendus attendus.

- Le travail du budget programme est un processus continu ; les chefs de Départements ministériels gagneraient à constituer des équipes de veille telles que le comité PPBS.
- Nécessité d'une évaluation en interne des activités réalisées ou à réaliser.
- Bien choisir les indicateurs permet de mieux renseigner sur les performances réalisées. Un mauvais choix d'indicateur oblige à s'écarter de la réalité exprimée par les activités menées au sein d'une action précise. Il faudrait un meilleur accompagnement dans la formulation des indicateurs.

3.3. PERSPECTIVES 2014

- Renforcer la coordination entre les différents responsables de programmes ;
- Revoir les indicateurs pour plus de pertinence dans le suivi et l'évaluation de la performance des actions des programmes.
- Multiplier les missions de collecte des données statistiques permettant de mieux renseigner les indicateurs.
- Former le maximum des responsables sur les différents aspects du budget programme ;
- Opérationnaliser la chaîne PPBS du MINTSS.